

Informations succinctes concernant le test BeGECS

LE TEST BeGECS étudie plus de 1600+ gènes associés à des maladies héréditaires **RECESSIVES**.
La brochure explicative du test BeGECS est disponible sur le site internet <http://ulbgenetics.be/>.

- Un résultat de portage **ANORMAL pour le couple** signifie qu'il y a un risque plus élevé d'avoir un enfant avec l'une des maladies héréditaires testées. **UN CONSEIL GENETIQUE SERA NECESSAIRE.**

- Un résultat de portage **NORMAL pour le couple** signifie que la probabilité d'avoir un enfant avec l'une des conditions génétiques testées est très faible mais pas exclue.

LIMITES DU TEST

Il existera toujours un risque d'avoir un enfant atteint d'une autre maladie héréditaire non testée ou d'une maladie qui n'est pas héréditaire. Parfois, une maladie résulte d'une combinaison de facteurs héréditaires et non héréditaires.

Pour les maladies testées : Seules les variations ponctuelles ou de quelques bases sont détectées. Les anomalies de nombre, les séquences répétées (triplets, homopolymères, ...) ainsi que les régions homologues ne sont pas analysables à part quelques exceptions. Seuls les variants cliniquement significatifs après interprétation médicale seront rapportés. L'analyse est effectuée pour la liste des gènes, exons et régions incluses dans le panel BeGECS au moment de la réalisation du test.

PARTIE RESERVEE AU COUPLE			PARTIE RESERVEE AU PROFESSIONNEL DE SANTE	
<p>Nous acceptons de payer la somme de 2x750 euros pour la réalisation du test BeGECS.</p> <p>Nous avons bien reçu les parties explicatives destinées au patient concernant le test BeGECS (brochure et flyer) et concernant le paiement (page 3).</p>			<p>Je confirme avoir informé et répondu aux questions des soussignés patients, au mieux de mes capacités concernant le coût, les résultats et les limites du test BeGECS.</p>	
OBLIGATOIRE - A signer pour accord			A signer par le professionnel de santé	
Nom	Patiente	Conjoint	Cachet	
Prénom				
Date de naissance				
Date			Date	
Signature			Signature	

MERCİ DE DONNER UNE COPIE DU CONSENTEMENT AUX PATIENTS !

La présente version de ce document de consentement a été élaborée conjointement par les Centres de Génétique de Belgique, a été adaptée et approuvée par le Comité d'Éthique Erasme-ULB.

Demandes, consentements et documents d'information : <http://ulbgenetics.be/documents-utiles/#prescription>
Respect de la vie privée : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/realiment-general-sur-la-protection-des-donnees-citoyen>

PARTIE DESTINEE AU PATIENT

Information de paiement pour le test BeGECS

En signant la prescription pour le test BeGECS,

Vous avez accepté de payer la somme de **2x750 euros*** pour la réalisation de ce test.

La facture sera envoyée par l'Hôpital Erasme après complétion du test, avec en libellé les mots « **test BeGECS** » dans la rubrique « **5. Frais divers** ».

Remarque : En cas de non-respect du paiement, la facture sera communiquée au service juridique pour recouvrement.

* Un échelonnement du paiement est possible en maximum 12 mensualités,

Si les conditions suivantes sont remplies :

- Faire la demande d'échelonnement **dès la réception de la facture** au service facturation de l'Hôpital Erasme (Tel: 02/555.37.05, sauf le mercredi)
- Fournir les documents/justifications requis(es) par le service de facturation